République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation Et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels









PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

BOUCHER HOTELIER

Niveau III CMP

INFEF/0096/12/15/A

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation Et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation Et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

BOUCHER HOTELIER

Niveau III: CMP

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : Le boucher hôtelier

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP), de formateurs et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom & Prénom	Fonctions	Institutions	
ARAB Samira	PSFEP1/professionnel	IFEP de Birkhadem	
MOUAZER Arezki	PEP/Professionnel	INSEP El Karma – Boumerdès	
MOKHBI Tassadit	PEP	INSEP Ouagenoun – Tizi-Ouzou	
KHALDI Lounes	PEP/Professionnel	INTHT - Tizi- Ouzou	
RABIA Nacer	PSFEP1 – Membre CAAL	CFPA Si Mustapha - Boumerdès	

SOMMAIRE

		raye
	Introduction	03
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	04
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	05
2.1.	Destination	05
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	05
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	07
2.4.	Documents pédagogiques	07
3.	Profil du métier Le boucher hôtelier	08
3.1.	Identification du métier du boucher	80
3.2.	Domaine d'activité et description du métier boucher hôtelier	80
3.3.	Capacités professionnelles	08
3.4.	Exigences du métier et conditions de travail	08
3.5.	Responsabilité du travailleur	08
3.6.	Evolution dans la carrière	09
4.	Curriculum du métier Le boucher hôtelier	10
4.1.	Objectif principal du curriculum	10
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	11
4.3.	Synthèse du curriculum	12
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	13
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	14
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	38
5.	Mise en œuvre du programme : 0rganisation pédagogique et évaluation des compétences	46
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	46
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de la formation	46
5.2.1.	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	46
5.2.2.	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	47
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	48
5.2.4.	Formation complémentaire	48
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	49
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	49
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	49
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	50
5.4.3.	Examen de fin d'apprentissage	50

Introduction:

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux - programmes anciennement conçus par l'ex INDEFE sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel. La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation et de l'enseignement Professionnel INFEP et les six Instituts de Formation Professionnelle IFEP) :

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2007), les programmes de formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier (spécialité)» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous-compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice;
- ➤ Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « *Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences* » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche) :
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier boucher hôtelier

3.1. Identification du métier boucher hôtelier

Dénomination de la spécialité	boucher hôtelier
Code spécialité	HTO1202
Branche professionnelle	hostellerie- tourisme
Durée de la formation	18MOIS
Niveau d'accès	4AM
Niveau de qualification	III
Diplôme sanctionnant la formation	CMP : Certificat de maitrise Professionnelle

3.2. Domaine d'activité/ description du métier boucher hôtelier

Le boucher hôtelier assurer l'approvisionnement, la réception, le stockage des produits livrés, la transformation des morceaux issue de la découpe des carcasses et des différentes coupes, des espèces (bovins, ovins, caprins, équins, volailles) dans le respect des réglés de qualité, d'hygiènes et de sécurité conformément aux exigences réglementaire de traçabilité

Il peut être amené à mettre en valeur les produits, à renseigner et conseiller.

3.3. Capacités professionnelles

Le boucher hôtelier est capable de :

- Choisir et acheter la bête
- Choisir et acheter les carcasses
- Réceptionner la marchandise et la stocker
- Désosser, découper, énerver, ficeler et farcie des pièces de viandes.
- Préparer des plats élaborés, comme les rôtis, paupiettes, les volailles et les brochettes.
- Assurer l'hygiène et la sécurité.
- Préparer la charcuterie.
- Gérer l'état des stocks.

3.4. Exigences du métier et conditions de travail

Physiques:

- Bonne santé
- Taille, robustesse
- Résistance à la fatigue
- Dextérité (l'adresse, habilitée)
- Bon sens oculaire
- Bon sens d'odorat

Intellectuelle:

- Goût des contacts humains
- Sens des responsabilités
- Esprit d'initiative, enthousiasme
- Sens de la communication
- Organisé
- Esprit d'analyse
- Sens du commerce
- Sens de l'hygiène

Clairvoyance:

 Un bon éclairage naturel et artificiel est nécessaire pour l'identification et le bon rangement des articles dans la boucherie

Température :

- Magasin réfrigéré
- Magasin a température normale
- Atelier

Risques professionnels:

- Magasin :- Allergie a la poussière
 - Risque de maladie causées par le froid (grippe, rhume, asthme ...etc.)
 - Accidents lors du rangement des marchandises
 - Accidents du a la manipulation du matériel (coupures, blessures, plaie....etc.)
 - Risque de maladies psychiques dues au milieu de travail

3.5. Responsabilité du travailleur

- Matérielle (équipement, outillage) :
 - Veiller à le ronger soigneusement
 - Veiller au bon entretien (aiguisement)
 - Bien nettoyer (javelliser, stériliser.....etc.)

Magasin :

- Responsabilité sur les articles tenus en stock
- Respect des conditions de stockage et de la chaine de froid
- Veiller a la propreté des lieux et de la marchandise

Morale :

- Respect du service rendu
- Respect du contrat moral avec le consommateur

3.6. Evolution dans la carrière

Selon cadre réglementaire

4. Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation;
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice ;
- Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoven.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;

______11

- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité ;
- L'aptitude au travail en équipe ;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel;
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier du boucher hôtelier sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Application des règles d'hygiène alimentaire et sanitaire
Champ d'activité 03 :	Etude des animaux de boucherie, les techniques de découpe et utilisation culinaires
Champ d'activité04 :	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Appliquer les règles d'hygiène de sécurité et d'environnements relatifs au métier
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules du calcul arithmétique
- Appliquer le droit et la législation hôtelière, droit du travail
- Identifier les généralités sur la boucherie

Champ d'activité 02 : Application des regels d'hygiène alimentaire et sanitaire

- Identifier l'hygiène et hygiène alimentaire
- Utiliser la méthode hasard analyses and control of critical point (H.A.C.C.P)
- Appliquer les techniques de conservation des aliments

Champ d'activité 03 : Etude des animaux de boucherie et les techniques de découpe Et utilisation culinaire

- Identifier les différentes bêtes de boucherie
- Déterminer les utilisations culinaires

Champ d'activité 04 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'initier à l'utilisation de l'outil informatique
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice :

Nombre de modules : 13

Durée de la formation : 18 mois

Volume horaire total : 2760 heures

		Dur	ée et lieux	de formatio	n
N° du module	Titre du module	E.	F.P	Futransia.	Total
module		Théorie	Pratique	Entreprise	Totai
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	10	4	0	14
02	Appliquer les règles d'hygiène de sécurité et d'environnements relatifs au métier	14	4	0	18
03	Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules du calcul arithmétique	14	6	0	20
04	Appliquer le droit et la législation hôtelière, droit du travail	10	4	0	14
05	Identifier les généralités sur la boucherie	150	120	0	270
06	Identifier l'hygiène et l'hygiène alimentaire	40	70	360	470
07	Utiliser la méthode hasard analyses and control of critical (H.A.C.C.P)	40	70	360	470
08	Appliquer les techniques de conservation des aliments	40	80	370	490
9	Identifier les différentes bêtes de boucherie	50	80	340	470
10	Déterminer les utilisations culinaires	50	80	340	470
11	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	15	10	0	25
12	S'initier à l'utilisation de l'outil informatique	6	8	0	14
13	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	10	5	0	15
	Total en Heures de Formation	449	541	1770	2760

Total EFP	990	35.87%
Total entreprise	1770	64.13%
Total formation	2760	100%

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

	Total				1 ^{er} semestre			2 ^{ème} semestro	e		3 ^{ème} semestre	9
Module	Total module	EFP	Entreprise	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total	EFP	Entreprise	Total
Module 1	14	14	0	14	0	14	0	0	0	0	0	0
Module 2	18	18	0	18	0	18	0	0	0	0	0	0
Module 3	20	20	0	20	0	20	0	0	0	0	0	0
Module 4	14	14	0	14	0	14	0	0	0	0	0	0
Module 5	270	270	0	270	0	270	0	0	0	0	0	0
Module 6	470	110	360	34	70	104	40	150	190	36	140	176
Module 7	470	110	360	30	90	120	40	140	180	40	130	170
Module 8	490	120	370	30	90	120	50	150	200	40	130	170
Module 9	470	130	340	40	80	120	50	120	170	40	140	180
Module 10	470	130	340	40	80	120	50	130	180	40	130	170
Module 11	25	25	0	0	0	0	0	0	0	25	0	25
Module 12	14	14	0	0	0	0	0	0	0	14	0	14
Module 13	15	15	0	0	0	0	0	0	0	15	0	15
Grand Total	2760	990	1770	510	410	920	230	690	920	250	670	920

4.5. Curriculum De l'Etablissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE 1

FORMATION DE BASE

MODULE: 1 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation

Théorie 10h

Pratique 04 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriques nécessaires		
N°	professionnelles	à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
1.1	Identifier le métier et ses débouchés	 Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Connaître l'organisation et le fonctionnement de l'établissement de formation Visiter un atelier de la spécialité Connaître les tâches essentielles du métier, les conditions de travail et l'environnement Avoir un aperçu sur les possibilités d'insertion professionnelle 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation des voies potentielles pour un futur emploi, 		
1.2	Connaître le parcours de formation	 Connaître les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 		

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.3	S'informer sur le Métier et son environnement professionnel	 Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs Présenter les voies potentielles pour un futur emploi 	 Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes 	

MODULE: 2 Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et d'environnements relatifs au métier

Durée de la formation

Théorie 14h

Pratique 04 h

	Sauc compétance	Activitée muséessiemelles à commin /	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.1	Identifier les règles d'hygiène et de sécurité en milieu travail	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au milieu de travail Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail 	 Notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité 	

	Saus sammátanasa	Activités musés seis musico à commin /	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles et à l'utilisation Des outils et des machines, Des matières premières et des produits nocifs Du courant électrique et des gaz Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, casque, gants, lunettes/masque et chaussures de sécurité) 	 Présentation des principales causes et circonstances d'accidents et les moyens de leur prévention Règles générales pour la protection des biens et des personnes Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportements à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation 	

	Caus compétances	Activités professionnelles à serveir /	Savoirs théoriques néces		
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protection individuelle et collective	 Définir les moyens et les mesures de protection collective (organisation de travail, rangement, Aération, ventilation, plan d'évacuation et issues de secours) 	 Présentation des principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention 		
	Conective	 Connaître et appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation et issues de secours) 			
		 Utiliser les moyens de protection individuelle et respecter le règlement intérieur 			
		 Appliquer les mesures protection collective 			

	Saus samnátanasa	Activitée professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles élémentaires de premiers secours et d'assistance aux accidentés Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et Avertir le Responsable hiérarchique et/ ou le Responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assistance aux accidentés en cas de: Brûlures Blessures Hémorragies Chocs électriques Intoxications (inhalation) 	

	Saus samnátanasa	Activitée professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	 Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (Aspects généraux) Déterminer les éléments à risques sur l'environnement provenant des activités du métier Identifier les mesures de prévention des effets et des risques sur l'environnement Appliquer les mesures de lutte contre les effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution 	 Généralités sur l'environnement : Les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore) Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement Programme national pour la protection de l'environnement Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets 	

MODULE: 3 Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul arithmétique

Durée de la formation

Théorie 14 h

Pratique 06 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.1	Appliquer les techniques d'expression Orale et écrite	 Prendre note d'une commande Elaborer une commande Elaborer un document de travail (devis, facture, compte rendu, rapports, etc) S'exprimer dans un langage technique et professionnel 	 Rappel des notions de base de la lecture et de l'écriture : les éléments constituant de la phrase, la conjugaison, la ponctuation Techniques de rédaction d'un document Les différents modèles de documents utilisés dans le métier Techniques d'expression et de communication professionnelle, liées au métier 	
3.2	Utiliser les notions fondamentales d'arithmétique	 Appliquer les opérations de base de l'arithmétique Appliquer les notions de propriétés communes des nombres entiers Calculer les quantités, les rapports, les proportions et les pourcentages 	 Les quatre opérations arithmétiques Les rapports Les Pourcentages Le Calcul des nombres décimaux 	

_____ 24

MODULE : 4 Appliquer le droit et la législation hôtelière, droit du travail

Durée de la formation

Théorie 10 h

Pratique 04 h

	Saus sampátanasa	activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
4.1	Définir les notions de base de la législation	 Définir la législation générale Définir la législation hôtelière et touristique 	Notion sur la législationGénéralités sur la législation hôtelière	
4.2	Définir les droit et les obligations de l'employé et l'employeur	 Définir les droits et obligations de l'employé Définir les droits et obligations de l'employeur 	 Droit et obligation de l'employé Droits et obligation de l'employeur Le recrutement Le contrat de travail Durée légale Repos-absence et congés. 	

MODULE : 5 Identifier le métier de la boucherie hôtelier

Durée de la formation

Théorie 150 h

Pratique 120 h

	Sous compétances	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
5.1	Définir le métier du boucher hôtelier	 Identifier les différentes taches d'un boucher Identifier le comportement d'un boucher dans un milieu professionnel 	 le rôle d'un boucher dans un milieu hôtelier la tenue de travail d'un boucher 	
5.2	Identifier le matériel du boucher	Déterminer le gros matériel (équipements et appareillages)	 Chambre froide Etale de boucher Bac à plonge Matériel robot 	
		Déterminer le petit matériel (outillages)	 Coutellerie Planche à découper Scie à os Lardoire Aiguille à brider Batte à côtelette Crochet « Esse » 	

CHAMP D'ACTIVITE 2

APPLICATION DES REGLES D'HYGIENE ALIMENTAIRE ET SANITAIRE

MODULE : 6 Identifier l'hygiène et l'hygiène alimentaire

Durée de la formation

Théorie 40h

Pratique 70 h

	Saus samnátanasa	Activitée professionnelles à couvrir /	Savoir théoriques nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
6.1	Déterminer les généralités sur l'hygiène	 Définir l'hygiène personnelle (tenue et propreté corporel) Définir l'hygiène et l'entretien des milieux de travail Définir l'hygiène et l'entretien du matériel 	 Le port de la tenue professionnelle La propreté corporelle L'état de sante du personnel L'entretien des locaux L'entretien du matériel
6.2	Déterminer la toxi- infection alimentaire collective(TIAC)	 Identifier les toxi-infections alimentaires collectives Définir les microbes 	 Les causes des toxi-alimentaire Prévention des intoxications Classification des microbes par : Moisissure Levure Bactérie Virus La croissance des microbes par : La température Le temps L'eau L'oxygène La nourriture

MODULE: 7 Utiliser la méthode Hasard Analyses and Control of Critical Point (H.A.C.C.P)

Durée de la formation

Théorie 40h

Pratique 70 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir /	Savoir théoriques n	écessaires
N°	professionnelles	à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.1	Déterminer les principes de la HACCP	 Définir la méthode HACCP Déterminer le rôle de la méthode HACCP Appliquer la méthode HACCP 	 Connaissances des principes et de l'historique de la méthode HACCP Connaissances des domaines d'intervention de la méthode HACCP Connaissances des procèdes d'exécution de la méthode HACCP 	
7.2	Appliquer le système « marche en avant »	 Définir la méthode de la marche en avant Appliquer le principe de la marche en avant de l'approvisionnement à la distribution 	 Méthode et objectif de la marche en avant Le circuit de la marche en avant Achat, Réception, Stockage Préparation, Distribution 	

MODULE: 8 Appliquer les techniques de conservations des viandes

Durée de la formation

Théorie 40 h

Pratique 80 h

	Source compétences Activités professionnelles à couvrir /	Savoir théoriques i	nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
8.1	Conserver les viandes de boucherie par la chaleur	 Définir la conservation par chaleur Identifier les techniques de conservation par la chaleur 	 Historique de la conservation par chaleur Les techniques de la conservation par la chaleur : La pasteurisation La stérilisation L'upérisation 	
8.2	Conserver les viandes de boucherie par le froid	 définir la conservation par le froid Identifier les techniques de conservation par le froid 	 Historique de la conservation par le froid Les techniques de la conservation par le froid La réfrigération La surgélation 	

8.3 Identifier les autres procédés de conservation	 Définir les autres procédés de conservation Identifier les techniques de conservation des autres procédés 	 Historique des autres procédés de conservation Les techniques des autres procédés de conservation Salage et saumurage Fumage a froid Fumage a chaud Séchage a l'air Séchage par rayonnement
--	--	---

MODULE : 09 Identifier les différentes bêtes de la boucherie

Durée de la formation

Théorie 50 h

Pratique 80 h

	Sauc compátonos		Savoir théoriques nécessaires	
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie Mathématique, Physique, Chimic professionnelle	nie
9.1	Définir les animaux de boucherie	 Définir les différents animaux de boucherie Déterminer les espèces des animaux de boucherie 	 Définition générale sur les animaux (d'après le JO) Les espèces de la viande - 	
9.2	Etudier la viande rouge	 Définir les viandes rouges Déterminer les races de la viande rouge Connaitre l'anatomie, les morceaux des viandes rouges 	 généralités sur les viandes rouges Les viandes rouges (bœuf, mouton, etc) les morceaux des carcasses (bovins, ovins, etc) 	
9.3	Etudier la viande blanche	 Définir les viandes blanches Déterminer les races de la viande blanches Connaitre l'anatomie, les morceaux des viandes blanches 	 généralités sur les viandes blanches Les viandes blanches (volailles, lapins, veau etc) les morceaux des carcasses (volailles, lapins, veau etc) 	

_____ 31

	Saus samnátanasa	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoir théorique	es nécessaires
N	Sous compétences professionnelles		Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
9.	Confectionner la charcuterie	 Définir la charcuterie Déterminer les étapes de préparation 	 Les différents produits de la charcuterie (Merguez, pâté, cachir, etc) Les normes de préparation (matériels et produits) 	

Module 10 : Déterminer les utilisations culinaires

Durée de la formation

Théorie 50h

Pratique 80 h

	Sauc compátonos	Activitée professionnelles à couvrir /	Savoir théoriques nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / Technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
10.1	Identifier les types de cuisson	 Déterminer la cuisson par concentration Déterminer la cuisson par expansion Déterminer la cuisson mixte 	 La cuisson par concentration Rôtir Griller Poêler Frire A l'anglaise A la vapeur Les cuissons par expansion Pocher Cuir a l'eau (départ à froid) Gratin Les cuissons mixtes Sauté Braiser

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoir théoriques nécessaires	
			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
10.2	Déterminer les types de cuisson par catégorie	 Déterminer des cuissons à base de pièces de première catégorie Déterminer des cuissons à base de pièces de deuxième catégorie Déterminer des cuissons à base de pièces de troisième catégorie 	 Première catégorie Rôtir, Frire, poêler Deuxième catégorie Pocher cuire a l'eau (départ à froid) Troisième catégorie A bouillir Osso buco 	
10.3	Déterminer l'utilisation des os	 définir des fonds brun définir des fonds blanc 	 Fond brun de bœuf Fond brun de veau Fond blanc de veau Fond blanc de volaille 	

FORMATION COMPLEMENTAIRE

MODULE 11 Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entrepris et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation

Théorie 15 h

Pratique 10h

N°	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires
	professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques/Technologie Mathématiques, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise y afférentes.	 Identifier les différentes organisations de l'entreprise : Types d'entreprise Structures hiérarchiques Structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : La fonction gestion et ses tâches essentielles La fonction financière et ses tâches principales La fonction production La fonction commerciale 	 Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise

N°	Sous compétences		Savoirs théorique	es nécessaires
	professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques/Technologie	Mathématiques, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande de la rentabilité et de la facturation.	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire). Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés. Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement. 	 Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (taux horaire). Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service. 	
11.3	Développer les notions de base d'une approche entrepreneuriale.	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché. Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux. Distinguer les différentes fonctions et leurs interactions en matière de produit, du prix, du marché, et de promotion. 	 Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du client. Expliquer les avantages des produits novateurs. Présenter les principes de base de la liaison : Produit – prix et promotion. 	

N°	Sous compétences		Savoirs théorique	es nécessaires
	professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques/Technologie	Mathématiques, Physique, Chimie professionnelle, Autres
11.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelle.	 Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat ». Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier. Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet. Définir les atouts nécessaires à un entrepreneur pour réussir son projet. 	 Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi. Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un promoteur de projet. 	
11.5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	 Définir les différents composants S'informer sur les techniques de gestion Identifier les outils de gestion S'informer sur les procédures d'entrée et de sortie des produits du magasin Définir les techniques de rangement et d'entreposage sur différents types de support et de rayonnage 	 Présenter les différents modèles d'outils de gestion : Fiche d'inventaire Bon d'entrée Bon de sortie Bon de commande Bon de livraison Démontrer les techniques d'approvisionnement du magasin Présenter les différents modèles de support et rayonnage de rangement 	

37

MODULE : 12 S'initier à l'utilisation de l'outil informatique

Durée de la formation

Théorie 06 h

Pratique 08 h

	Saus sammátanasa	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriq	ues nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
12.1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leurs connexion	 Déterminer la composition d'un poste de travail informatique Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique Déterminer l'interaction des différents éléments Installer et connecter les unités d'entrée Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation 	l'informatique et principales	

	Saus sammátanasa	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriq	ues nécessaires			
N°	Sous compétences professionnelles	à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres			
12.2	Exploiter un microordinateur (Système d'exploitation Windows)	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser correctement les principales fonctions Exploiter le système Windows 	 Présenter l'environnement Windows Bureau et fenêtres : Poste de travail, corbeille, menu démarrer Les fichiers et les dossiers : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et Supprimer. 				
12.3	Utiliser les fonctions de base d'un logiciel de traitement de textes.	 Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu Traiter le texte Dessiner un tableau 	 Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire ; L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression ; Les tableaux : Création, lignes et colonnes (insertion et ajout). 				

	Sous compétances	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriq	ues nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
12.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	 Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu Créer des classeurs Elaborer des graphes 	 Définition d'un tableur Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, etc. 	

MODULE 13 S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation

Théorie 10h

Pratique 05h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriqu	ies nécessaires
N°	professionnelles	à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
13.1	Elaborer un Curriculum Vitae (C.V).	 S'informer sur les avantages d'un C.V bien élaboré et de son utilisation. Identifier la structure et le rôle d'un Curriculum Vitae (C.V). Décrire les composantes avec précisions : identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualités personnelles, etc. 	 Modèle de rédaction d'un curriculum Vitae. Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un C.V. 	
13.2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi.	 Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date). Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : références de formation, expériences, présentation âge, etc. Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement. 	 Modèle de rédaction de la demande d'emploi. Appliquer les techniques de communication. 	

______ 41

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriques nécessaires
N°	professionnelles	à exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
13.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche.	 Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche. 	Appliquer des simulations.
		 Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue. 	
		 Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts. 	
		 Rechercher des informations sur : L'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits et ses perspectives. Le futur métier envisagé : 	
		ses exigences et les conditions de son exercice.	

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir /	Savoirs théoriques nécessaires
N°	professionnelles	à exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
13.4	Identifier les techniques de	 Identifier les structures du service public chargé de l'emploi. 	Présentation du service public chargé de l'emploi : localisation
	recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi.	Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi.	et missions (ANEM – ALEM, la commune, etc.).
	l'auto emploi.	Rechercher les informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifiée.	Informations sur le tissu économique de la région et de la localité.
		Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état.	Présentation du dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état :
		pieces per coloni	DIPJ – ANSEJ – ANGEM, etc.

4.6. Curriculum et plan de formation De l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE 2 APPLICATION DES REGLES D'HYGIENE ALIMENTAIRE ET SANITAIRE

MODULE : 6 Identifier l'hygiène et l'hygiène alimentaire

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles	lles Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	à acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
6.1	Déterminer les généralités sur l'hygiène	 Appliquer l'hygiène personnelle (tenue et propreté corporel) Appliquer l'hygiène et l'entretien dans le milieu de travaille Appliquer l'hygiène et l'entretien du matériel 										
6.2	Déterminer la toxi- infection alimentairecollective (TIAC)	 Détecter les toxi-infections alimentaires collectives Détecter les microbes 										

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles	A ativitás professionnallos à avácutor	Mise en œuvre du curriculum et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)						
	à acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6		
7.1	Déterminer les principes H.A.C.C.P	Appliquer la méthode HACCP										
7.2	Appliquer le système « marche en avant »	 Appliquer la méthode de la marche en avant Appliquer le principe de la marche en avant de l'approvisionnement à la distribution 										

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du curriculum et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	à acquérir			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
8.1	Conserver les viandes de boucherie par la chaleur	•	Appliquer les techniques de conservation par la chaleur								
8.2	Conserver les viandes de boucherie par le froid	•	Appliquer les techniques de conservation par le froid								
8.3	Identifier les autres procèdes de conservation	•	Appliquer les techniques de conservation des autres procédés								

MODULE : 9 Identifier les différentes de la boucherie

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles		Mise en œuvre du curriculum et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	à acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6	
9.1	Définir les animaux de boucherie	 Distinguer les espèces des animaux de boucherie 									
9.2	Etudier les viandes rouges	 Déterminer les races de la viande rouge Découper, désosser des morceaux de la viande rouges 									
9.3	Etudier les viandes blanches	 Déterminer les races de la viande blanches Découper, désosser des morceaux de la viande blanche 									
9.4	Confectionner la charcuterie	 Préparer les ingrédients de la charcuterie Fabriquer les produits de la charcuterie 									

MODULE : 10 Déterminer les utilisations culinaires

Durée de formation

N°	Sous Compétences professionnelles	ACTIVITAS NICITASSIANNALIAS 2 AVACIITAI	Mise en œuvre du curriculum et plan de formation entreprise (1)		Appréciation de l'apprenti par le maître d'apprentissage (2)					
	à acquérir		Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
10.1	Effectuer les types de cuisson	 Réaliser la cuisson par concentration Réaliser la cuisson par expansion Réaliser la cuisson mixte 								
10.2	Déterminer les types de cuisson par catégorie	 Réaliser des cuissons à base de pièces de première catégorie Réaliser des cuissons à base de pièces de deuxième catégorie Réaliser des cuissons à base de pièces de troisième catégorie 								
10.3	Déterminer l'utilisation des os	 Réaliser des fonds brun Réaliser des fonds blanc 								

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	excellent	moins de 20 – 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	très bien	moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	bien	moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	assez bien (moyen)	moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences, mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	insuffisant	moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences. Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	très insuffisant	moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rapport avec la grille de notation									
	1	2	3	4	5	6			
Indicateurs Critères	moins de de 20 – 18	moins de 18 - 15	moins de 15 - 12	moins de 12 - 10	moins de 10 - 6	moins de 6 - 0			
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt			
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative			
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène			
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel			
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents			

5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en oeuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite ».* Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la *grille de notation et d'évaluation* donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA :

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats) :
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.